

# BUDGET PRIMITIF DU CCAS ET DU BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE 2023



## NOTE DE PRESENTATION

### 1. Le budget du C.C.A.S

Le budget primitif 2022 du C.C.A.S était composé comme suit :

- 262 738 € en section de fonctionnement,
- 41 735 € en section d'investissement.

Pour 2023, l'orientation retenue est un maintien du montant des dépenses au même niveau que celles du précédent budget, tout en assurant un haut niveau de qualité des services publics.

Ce budget comprend 3 secteurs.

#### Dépenses

- le secteur « Administration générale » qui comprend principalement les différentes aides accordées aux plus démunis, les subventions aux associations et les dépenses d'ordre général. Le montant des aides sociales est maintenu de manière à assurer une solidarité envers les habitants les plus en difficulté. Concernant des dépenses de personnel, 2 agents sont mis à disposition du C.C.A.S par la ville en contrepartie du versement d'une redevance.

- le secteur « Personnes âgées » qui comprend les dépenses relatives au banquet, aux colis de fin d'année, à la Semaine Bleue, aux voyages et sorties proposés aux seniors, ainsi que des subventions aux associations. Ce budget est maintenu dans les mêmes proportions que les années précédentes. Ce programme d'action vise à rompre l'isolement des aînés et permet d'offrir des prestations de qualité.

Le coût des voyages et sorties est fixé de manière à permettre un équilibre entre les recettes de la tarification et les dépenses.

- le secteur « Résidence autonomie les Hortensias » : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le budget de la résidence autonomie a été transposé dans un budget annexe, sous nomenclature M22. Néanmoins, certaines écritures d'amortissement ont dû être maintenues dans le budget du CCAS sous M57 pour l'exercice 2023.

#### Recettes

La plupart des dépenses du C.C.A.S sont financées par la subvention municipale qui, du fait des contraintes qui pèsent sur le budget de la Ville, reste identique en 2023.

Quelques actions du C.C.A.S sont compensées par d'autres recettes en plus de la subvention municipale :

- pour le secteur « Administration générale », le C.C.A.S perçoit une participation du Département dans le cadre de la convention-référent R.S.A pour le suivi d'environ 40 bénéficiaires du R.S.A.

- pour le secteur « Personnes âgées », les sorties et voyages, ainsi que l'activité « gymnastique douce » bénéficient de leurs propres recettes réglées par les seniors qui y participent. Toutes les autres manifestations sont proposées à titre gratuit.

Le Conseil d'Administration a voté le budget principal du C.C.A.S arrêté aux sommes suivantes :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Pour Mémoire  budget BP 2022	Propositions  du Président BP 2023	Vote du Conseil Administration BP 2023
<b>DÉPENSES</b>				
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>231 965</b>	<b>196 920</b>	<b>196 920</b>
011	Charges à caractère général	131 898	84 050	84 050
012	Charges de personnel	23 439	22 836	22 836
65	Autres charges de gestion courante (dont subvention au B A)	75 928	89 384	89 384
67	Charges exceptionnelles	650	650	650
	<b>Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>30 773</b>	<b>37 598</b>	<b>37 598</b>
042	Opérations d'ordre entre section	30 773	37 598	37 598
	<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>262 738</b>	<b>234 518</b>	<b>234 518</b>
<b>RECETTES</b>				
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>262 738</b>	<b>234 518</b>	<b>234 518</b>
70	Produits des services, du domaine	66 600	45 800	45 800
73	Impôts et taxes	100	100	100
74	Dotations, subventions, participations	189 138	184 518	184 518
75	Autres prod. de gestion courante	600	600	600
013	Atténuation de charges	6 300	3 500	3 500
	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>262 738</b>	<b>234 518</b>	<b>234 518</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Pour mémoire  budget BP 2022	Propositions  du Président BP 2023	Vote du Conseil d'Administration BP 2023
<b>DÉPENSES</b>				
21	<b>Dépenses d'équipement</b> Immobilisations corporelles	<b>39 235</b> 39 235	<b>37 598</b> 37 598	<b>37 598</b> 37 598
27	<b>Dépenses financières</b> Autres immobilisations financières	<b>2 500</b> 2 500	<b>2 500</b> 2 500	<b>2 500</b> 2 500
	<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>41 735</b>	<b>40 098</b>	<b>40 098</b>
<b>RECETTES</b>				
27	<b>Recettes financières</b> Autres immobilisations financières	<b>2 500</b> 2 500	<b>2 500</b> 2 500	<b>2 500</b> 2 500
040	<b>Opérations d'ordre</b> Opérations d'ordre entre section	<b>30 773</b> 30 773	 37 598	 37 598
1311	<b>Subvention d'investissement</b> Etat et établissements nationaux	<b>8 462</b> 8 462		
	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>41 735</b>	<b>40 098</b>	<b>40 098</b>

### **2. Le budget annexe de la résidence autonomie « Les Hortensias »**

En application de la délibération n°2018-24 du 14 juin 2018 et conformément aux dispositions des articles R314-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le budget de la résidence autonomie a été transposé dans un budget annexe, sous nomenclature M22, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **Les dépenses**

Les dépenses de la résidence sont principalement constituées de la redevance de transparence versée à SEMINOR, de charges de personnel et de dépenses relatives aux contrats d'entretien, d'assurances, de fluides. L'équilibre financier de la résidence autonomie « les Hortensias » doit être atteint tout en proposant aux personnes âgées une offre de logement et de services de qualité. L'objectif d'amélioration du taux d'occupation de l'établissement est par ailleurs poursuivi.

En section d'investissement, au cours de l'année 2023, la résidence s'équiperait de mobilier pour proposer une chambre d'hôte en location aux familles ou proches des résidents.

Dans le champ des dépenses de fonctionnement, des travaux de rénovation ont été effectués dans plusieurs logements pour améliorer l'attractivité de la résidence en 2022. Pour l'année 2023, les rénovations seront poursuivies dans les logements.

Dans la continuité des actions menées en 2022, la mise en œuvre des orientations du projet d'établissement sera poursuivie en 2023 avec le projet d'animation. Il sera poursuivi sur la base d'animations thématiques ou saisonnières régulières, complété de nouvelles propositions de sorties et d'activités en partenariat avec des intervenants extérieurs. L'objectif est l'amélioration de l'offre de prestations et de la qualité de l'accueil ainsi que la prévention de la perte d'autonomie.

### Les recettes

Pour 2023, l'objectif demeure l'équilibre financier de l'établissement.

La principale recette est composée des loyers versés par les résidents. L'accompagnement individuel et notamment financier des résidents sera renforcé afin de maîtriser au mieux les situations d'impayés et de limiter les pertes de recettes.

Les dépenses relatives aux animations sont compensées par le forfait autonomie versé par le Département de la Seine-Maritime dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). La recette correspondante sera inscrite sur le budget annexe (22 353,50 € ont été versés en 2022).

Il est à noter qu'au stade du budget primitif, le budget de la résidence autonomie est équilibré grâce à une subvention du C.C.A.S de 39 184 €.

Le Conseil d'Administration a voté le budget annexe de la résidence autonomie « les Hortensias » arrêté aux sommes suivantes :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Pour mémoire budget BP 2022	Propositions du Président BP 2023	Vote du Conseil Administration BP 2023
<b>DÉPENSES</b>				
GROUPE 1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	96 600	121 111	121 111
GROUPE 2	Dépenses afférentes au personnel	84 028	89 044	89 044
GROUPE 3	Dépenses afférentes à la structure	179 850	161 379	161 379
	<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>360 478</b>	<b>371 534</b>	<b>371 534</b>
<b>RECETTES</b>				
GROUPE 1	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	300 000	300 000	300 000
GROUPE 2	Autres produits relatifs à l'exploitation ( dont subvention du CCAS)	58 478	69 534	69 534
GROUPE 3	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000	2 000	2 000
	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>360 478</b>	<b>371 534</b>	<b>371 534</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Pour mémoire  budget BP 2022	Propositions  du Président BP 2023	Vote du Conseil d'Administration BP 2023
<b>DÉPENSES</b>				
	<b>Remboursement des dettes financières</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	5 000	5000	5000
	<b>Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé</b>	<b>13 900</b>	<b>1 629</b>	<b>1 629</b>
21	Immobilisations corporelles	13 900	1 629	1 629
	<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>18 900</b>	<b>6 629</b>	<b>6 629</b>
<b>RECETTES</b>				
	<b>Augmentation des dettes financières</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	5 000	5 000	5 000
	<b>Autres</b>	<b>3 900</b>	<b>1 629</b>	<b>1 629</b>
28	Amortissement des Immobilisations	3 900	1 629	1 629
<b>007</b>	<b>Déficit prévisionnel d'investissement</b>	<b>10 000</b>		
	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>18 900</b>	<b>6 629</b>	<b>6 629</b>